

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2024**  
**COMMUNE DE TENDON**

La réunion a débuté le 13 décembre 2024 à 20h30 sous la présidence du Maire, Monsieur CLEMENT Gérard.

**Membres présents :**

Monsieur BEGEL David  
Monsieur CHARTON Bruno  
Monsieur CLEMENT Gérard  
Madame GREMILLET Frédérique  
Monsieur HANESSE RAMOND Jérémy  
Monsieur LATHUILLIERE Damien  
Monsieur MOUHAT Benoît  
Monsieur RUBBEN Mathieu  
Madame THIERIOT BREVOT Sandrine  
Monsieur VAUCHEL Gérard

**Membres absents représentés :**

Monsieur LALEEVE Cédric Pouvoir donné à M BEGEL David  
Monsieur PIERRE Dominique Pouvoir donné à M CHARTON Bruno

**Membres absents :**

Madame AUBERT Catherine  
Monsieur LALLEMANT Emmanuel

Secrétaire de séance : Madame THIERIOT BREVOT Sandrine  
Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

1312241 - Marchés Halle  
1312242 - Travaux bâtiment  
1312243 - Dossier Leader  
1312244 – DETR Place du Village  
- Questions diverses

---

<b>1312241 - Marchés Halle</b>
--------------------------------

**Marché Halle**

Vu le code des Marchés Publics ;  
Vu le code général des collectivités territoriales  
15 offres ont été déposées sur la plateforme Spl Xdemat  
Sur proposition du Bureau d'étude HAHA, chargés de l'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de classement suivant établi selon le prix de la prestations 50%, mémoire technique 20%, Moyen humains et matériels 20 %, Dispositions de préservation 10%.

**Lot 1 - Voirie, Divers, Gros-œuvre**

1 -PIERRE B SAS  
2- ISOBAT EST  
3 – BATI 3000  
4 – MASSON Maxime

**Lot 2 - Charpente, Bardage, Menuiserie**

- 1-PETIT DEMANGE ACMB
- 2- IL ETA
- 3-SERTELET Yves
- 4- FERRY Charpente

**Lot 3 – Couverture, Étanchéité**

- 1 -DB Service
- 2 – FERRY Charpente

**Lot 4 – Électricité, Chauffage**

- 1 – MANGEL Électricité,
- 2 – LEPAUL DURAND
- 3 - BATYELEC
- 4 – THOCKLER Gilles

**Lot 5 – Plomberie, Sanitaire, Ventilation**

- 1-JEAN GERARD Ets

Au vu de cette analyse des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir :

**Lot 1 - Voirie, Divers, Gros-œuvre**

*Pierre B SAS : 83 367€50 HT*

**Lot 2 - Charpente, Bardage, Menuiserie**

*PETIT DEMANGE ACMB : 77 903€ HT*

**Lot 3 – Couverture, Étanchéité**

*DB SERVICE : 26 685, 80€ HT*

**Lot 4 – Électricité, Chauffage**

*MANGEL ELECTRIQUE : 6351€ HT*

**Lot 5 – Plomberie, Sanitaire, Ventilation**

*JEAN GERARD ETS : 5029€ HT*

DIT que les crédits budgétaires seront prévus au Budget Primitif

**1312242 - Travaux bâtiment**

RETIENT le devis de l'entreprise RICHARD TOITURE pour les travaux de toiture au 34, route des Cascades pour un montant de 31 423€15 HT - 37 707€ 78 TTC

**1312243 - Dossier Leader**

Le budget prévisionnel en résultant est le suivant :

<b>Types de dépenses</b>	<b>Montant HT/TTC</b>
Travaux extension « La Halle »	294 237€ 20
Maîtrise d'œuvre	33 750€ 00
<b>TOTAL</b>	<b>327 987€ 20</b>

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

<b>Financeurs</b>	<b>Montant</b>
Autofinancement – Commune de Tendon	206 341.04 €
Subvention – Région Grand Est - Maîtrise d'œuvre	3375 €
Subvention – Région Grand Est - Travaux	88 271.16€
Fonds FEADER via LEADER du GAL du Pays de Remiremont et de ses Vallées	30 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>327 987 € 20</b>

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Approuve le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus,  
Autorise le Maire à solliciter les subventions aux taux maximum,  
Autorise le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement,

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention

**1312244 – DETR Place du Village**

Montant total des travaux HT : 612 258, 96 HT + études = 678 924, 39€

Le budget prévisionnel en résultant est le suivant :

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Union européenne		
Etat DETR	30 %	171 256.46 €
Agence de l'Eau Rhin-Meuse — secteur scolaire -travaux	à définir selon nouvelles modalités du 12e programme	
Agence de l'Eau Rhin-Meuse — secteur scolaire - études		
Conseil Régional Grand Est - travaux	30 %	100 000 €
Conseil Régional Grand Est - études	60 %	
Conseil Départemental des Vosges	15 %	52 500 €
Conseil Départemental des Vosges — bonus granit	10 %	1 275 €
Conseil Départemental des Vosges — amendes de Police I	25 %	21 588.59€
Conseil Départemental des Vosges — amendes de Police 2	25 %	12 669 €
Sous-Total financement public (80 % maximum)		359 289.05 €
Fonds propres		
Emprunts		319 635.33 €
Sous-total collectivité		319 635.33 €
<b>TOTAL FDJANCEMENT OPERATION (HT)</b>		<b>678 924.39 €</b>

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture des Vosges

#### Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h30.

Madame THIERIOT BREVOT Sandrine  
Secrétaire de séance

Monsieur CLEMENT Gérard,  
Maire